



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
de la séance du 16 juin 2015

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
132	124	66	53	13

Etaient présents :

Membres du Bureau :

TRESSANGE	WEBER	Jean-Paul	Président				
INGLANGE	REISTROFFER	Gilbert	1er vice-président	GUENANGE	UNTEREINER	Alain	7 ^e assesseur
KERLING LES SIERCK	TOURRET	Frédéric	3e vice-président	AUMETZ	RENNIE	Madeleine	8 ^e assesseur
YUTZ	MEYER	Charles	5 ^e vice-président	TERVILLE	BERARDI	Robert	9 ^e assesseur
VITRY SUR ORNE	MOUGIN	Christian	4 ^e assesseur	LOUDRENNE	CHAUMIER	Claude Eric	12 ^e assesseur
KIRSCHNAUMEN	GEORGES	Gérard	6e assesseur				

Etaient présents :

Délégués titulaires :

ALGRANGE	NOAL	Frédéric	LOMMERANGE	COMPE	Patrick
BERTRANGE	CAFFENNE	Henri	LUTTANGE	LEUVREY	Jacky
BOULANGE	HANEN	Jean-Claude	MALLING	MONCEL	Jean-Claude
BUDING	SCHLINCKER	Bernard	MANDEREN	JOYEUX	Robert
CONTZ-LES-BAINS	ZINS	Clément	METZERVISSE	PERRIN	Bernard
ELZANGE	ZENNER	René	NEUFCHÉF	MAISONNEUVE	Patrick
FAMECK	STEINER	Alain	NILVANGE	FRANCO	Noé
FAMECK	STEICHEN	Christian	NILVANGE	KLAINE	Daniel
FAMECK	EBERHART	Pascal	OTTANGE	BERTONI	Gilles
FLASTROFF	NADE	Xavier	OTTANGE	GAVAZZI	Angel
FLORANGE	CAVALLI	Guy	RANGUEVAUX	SCHOSSELER	Sébastien
FONTOY	MAOUCHI	Fatah	REMELING	GALGON	Mathieu
GRINDORFF-BIZING	NIDERCORN	Marc	RICHEMONT	GUERIN	Max
GUENANGE	BALLAND	Eric	RITZING	PICAUDE	Gilles
HALSTROFF	NIDERCORN	Raymond	ROSSELANGE	BRUZZESE	Tony
HAYANGE	LANGLOIS	Francis	ROSSELANGE	WEILER	Jean-Paul
HOMBOURG-BUDANGE	HIPPERT	Patrick	RUSSANGE	KRIER	Roland
DEDANGE SUR CANNER	KIEFFER	Jean	SEREMANGE ERZANGE	POJER	Marie-France
KIRSCH-LES-SIERCK	DEGENEVE	Denis	TERVILLE	ACKERMANN	Raymond
KNUTANGE	CORAZZA	Jean-Luc	YUTZ	MULLER	Henri
KOENIGSMACKER	BECKER	Daniel	YUTZ	BIEBER	Philippe
LAUNSTROFF	RICCI	Françoise			

Délégués suppléants :

BERTRANGE	GUERIN	Christophe	MONDELANGE	TRIVELLATO	Daniel
BETTELAINVILLE	FRANCOIS	Christian	MONDELANGE	DE SANCTIS	Nicolas
DISTROFF	ALBOUZE	Sébastien	MONTENACH	SAUSY	Aimé
FLORANGE	OBERVILLIG	Didier	RUSTROFF	VEINNANT	Olivier
HAYANGE	BOURGOIS	Damien	YUTZ	ENGELMANN	Danielle

ILLANGE	GRASSER	Patrick	YUTZ	GRUNEWALD	Pierre
MANOM	AMRHEIN	Sandy			

Sont excusés et ont donné procuration : M. Philippe SLENDZAK à M. Charles MEYER , M. Bertrand NIOGRET à M. Patrick MAISONNEUVE, M. Alain OSTER à Mme Marie-France POJER, M. Samuel ZONATO à M. Christian STEICHEN, M. Michel FILBING à M. Christian MOUGIN, M. Pierre PANAROTTO à M. François LACAVAL ;

Sont excusés : M. Guy NOEL, M. Hafedha AZZAB, M. Franck LARSONNIER, M. Roland FERRIER, M. Florian DARQUES, M. Jean-Luc GAILLOT, M. Roger TIRLICIEN, M. Salvatore LACAVAL, M. Norberto BALTAZAR, M. Yves ASCHBASCHER, M. Jean-Claude CHAMPION, M. Jean ZORDAN, M. Yves DILLIERM. MARQUET François, M. Pascal VIGNALE, Mme Martine THOMAS, M. Daniel SBAGLIA, M. René BREIT, M. Bernard VEINNANT.

Assistaient en outre : M. Philippe ROUSTAN, Mmes Liliane FELLY, Bernadette VIEUSANGE, Karine THIRY.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 25 Juin 2015, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 h 15 en indiquant que le quorum est atteint.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Effacement des réseaux – programme 2015

M. le Président indique que par délibération en date du 22 janvier 2015, le Comité Syndical a adopté l'avenant fixant à 300 000,00 € la contribution 2015 du concessionnaire au titre de l'article 8 du cahier des charges pour les dossiers d'effacement 2015.

Lors de sa réunion de juin 2010, le comité du SISCODIPE avait adopté le principe de financer prioritairement et à 40 % les dossiers qui constituent une première opération pour une commune.

Pour 2015, quatre opérations peuvent prétendre à une subvention de 40 %. Il s'agit :

- d'une part, de deux dossiers de 2014 reportés sur 2015, à savoir Russange (232 719,00 €) et Veckring (55 578,72 €) ;
- d'autre part de deux dossiers réceptionnés en 2015 : Bettelainville (274 771,29 €) et Serémange (38 341,10 €).

Il est proposé de plafonner le montant de la dépense subventionnable à 160 000,00 € comme les années précédentes et en raison de l'importance des demandes présentées, et de ne retenir que les dossiers dont les D.G.D. ont fait l'objet d'un règlement en 2014.

Compte tenu de ces éléments, le taux de subvention atteindrait 12,89743 %.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des opérations retenues au titre de 2015 :

N° Affaire	Communes	Opération	Dépense	(Subvention versée (plafond subventionnable : 160.000 €))
D323/082993	AUMETZ	Place de l'Hôtel de Ville	114 722,89 €	14 796,30 €
D323/071052 et 054	BETTELAINVILLE	Grand Rue, rues des Vergers, de l'Eglise, du Gibet, de l'Ecole, rue Neuve	274 771,29 €	64 000,00 €
D323/069664	BOUSSE	Rues du Muguet, des Mimosas, des Violettes et des Lilas	172 474,23 €	20 635,88 €
D323/030789	FONTOY	Rue Jean Burger	257 792,69 €	20 635,88 €
D323/079033	GUENANGE	Rue des Ecoles	65 284,80 €	8 420,06 €
D323/081762	ILLANGE	Route de Thionville	152 101,06 €	19 617,13 €
D323/077172	KOENIGSMACKER	Rue de la Croix (Tr.ferme + tranche conditionnelle)	55 016,12 €	7 095,66 €
D323/082114	KUNTZIG	Rue de la Fontaine, Grand'Rue	85 438,56 €	11 019,38 €
D323/073239	MALLING	Place des Tilleuls	31 643,28 €	4 081,17 €
D323/065687 D323/066098	MANDEREN	Rues principale, du centre, du château, du stade, du pont, des jardins, route de Merschweiler - Tranches 1 et 2	141 907,60 €	18 302,43 €
D323/017502	MOYEUVRE-GRANDE	Impasse Fabert	76 202,61 €	9 828,18 €
D323/049728	RUSSANGE	Rue Anatole France	232 719,00 €	64 000,00 €
			38 341,10 €	15 336,44 €

D323/084794	SEREMANGE-ERZANGE	Rue Saint Nicolas en Forêt		
D323/058909	VECKRING	Rte du Hackenberg et Grand'Rue	55 578,72 €	22 231,49 €
TOTAL opérations :			1 753 993,95 €	300 000,00 €
Enveloppe 2015 : 300 000 €				
12,89743 %				

Le Comité après délibération adopte à l'unanimité le programme d'effacement de réseaux 2015 ainsi que sur l'octroi des subventions correspondantes suivant répartition ci-dessus.

2) Effacement des réseaux – subvention sur fonds propres SISCODIPE

M. le Président indique qu'en complément à la subvention versée au titre de l'article 8, il est proposé de répartir entre les communes concernées par l'attribution 2015, une enveloppe supplémentaire de 30.000,00 € prise sur les fonds propres du SISCODIPE, et ce suivant les mêmes règles, c'est-à-dire un plafonnement du montant de la dépense subventionnable à 160 000,00 €.

Les communes bénéficieraient ainsi, compte tenu de ce plafond, d'un subventionnement de 14,95753 % réparti comme suit :

- 12,89743 % au titre de l'article 8 ;
- 2,06010 % sur enveloppe SISCODIPE.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des opérations retenues au titre de 2015 :

N° Affaire	Communes	Opération	Dépense	(Subvention versée (plafond subventionnable : 160.000 €))
D323/082993	AUMETZ	Place de l'Hôtel de Ville	114 722,89 €	2 363,41 €
D323/071052 et 054	BETTELAINVILLE	Grand Rue, rues des Vergers, de l'Eglise, du Gibet, de l'Ecole, rue Neuve	274 771,29 €	3 296,17 €
D323/069664	BOUSSE	Rues du Muguet, des Mimosas, des Violettes et des Lilas	172 474,23 €	3 296,17 €
D323/030789	FONTOY	Rue Jean Burger	257 792,69 €	3 296,17 €
D323/079033	GUENANGE	Rue des Ecoles	65 284,80 €	1 344,94 €
D323/081762	ILLANGE	Route de Thionville	152 101,06 €	3 133,44 €
D323/077172	KOENIGSMACKER	Rue de la Croix (Tr.ferme + tr. conduit.)	55 016,12 €	1 133,39 €
D323/082114	KUNTZIG	Rue de la Fontaine, Grand'Rue	85 438,56 €	1 760,12 €
D323/073239	MALLING	Place des Tilleuls	31 643,28 €	651,88 €

D323/065687 D323/066098	MANDEREN	Rues principale, du centre, du château, du stade, du pont, des jardins, route de Merschweiler - Tranches 1 et 2	141 907,60 €	2 923,44 €
D323/017502	MOYEUVRE GRANDE	Impasse Fabert	76 202,61 €	1 569,85 €
D323/049728	RUSSANGE	Rue Anatole France	232 719,00 €	3 296,17 €
D323/084794	SEREMANGE	Rue Saint Nicolas en Forêt	38 341,10 €	789,87 €
D323/058909	VECKRING	Rte du Hackenberg et Grand'Rue	55 578,72 €	1 144,98 €
TOTAL opérations :			1 753 993,95 €	30 000,00 €
Enveloppe 2015 : 30 000 €				
2,06010 %				

Le Comité après délibération adopte à l'unanimité l'octroi de cette subvention complémentaire sur le programme d'effacement de réseaux 2015, suivant répartition ci-dessus.

3) Redevance R2 2013

M. le Président indique que le comité syndical est appelé à se prononcer sur la répartition de la redevance R2 2013.

Celle-ci s'établit globalement selon la formule de référence à 1 291 391,00 euros, ce qui fixe la moyenne 2010 à 2015 à 938 384,83 euros.

Un courrier de notification du montant définitivement attribué sera adressé aux communes dans les prochaines semaines. Le versement de cette redevance interviendra au cours de l'été 2015.

Commune	Versé Communes
ANGEVILLERS	42 130,97
APACH	1 031,11
AUMETZ	26 197,06
BASSE-HAM	15 734,80
BERTRANGE	20 486,35
BETTELAINVILLE	43 603,88
BOULANGE	24 070,89
BOUSSE	1 087,06
BUDING	2 381,95
BUDLING	1 127,03
DISTROFF	2 769,98
ELZANGE	24 110,86
FAMECK	34 302,08
FLORANGE	10 538,56
FONTOY	80 219,60

GRINDORFF	233,25
GUENANGE	24 015,67
HAYANGE	3 304,79
HOMBOURG-BUDANGE	1 440,21
HUNTING	171,49
KEDANGE-SUR-CANNER	27 218,73
KEMPLICH	1 218,59
KIRSCH-LES-SIERCK	40 621,00
KIRSCHNAUMEN	89,38
KLANG	1 495,44
LOMMERANGE	29 201,75
LUTTANGE	996,96
MANDEREN	31 779,89
METZERESCHE	553,70
METZERVISSE	4 211,64
MONDELANGE	15 508,82
MONNEREN	2 160,32
MOYEUUVRE-GRANDE	6 324,73
OTTANGE	14 861,38
ODRENNE	6 510,03
RANGUEVAUX	26 278,45
ROSSELANGE	47 313,41
RURANGE-LES-THIONVILLE	26 281,35
RUSSANGE	42 329,34
RUSTROFF	3 085,34
SIERCK-LES-BAINS	11 066,83
SISCODIPE	5 594,45
STUCKANGE	54,50
TERVILLE	2 590,50
THIONVILLE	23 642,90
TRESSANGE	62 541,02
VALMESTROFF	8 303,39
VECKRING	16 028,37
WALDWISSE	107,54
YUTZ	58 280,69
TOTAL :	875 208,00

Le tableau annexé détaille le calcul de la redevance de référence et précise les dépenses prises en compte par le concessionnaire, par commune.

Le Comité syndical après délibération adopte à l'unanimité cette répartition et décide que les subventions dues aux communes d'Aumetz et Basse-Ham seront réduites du montant du trop-perçu sur la R2 2012, comme indiqué ci-dessous :

- Aumetz : $26\,197,06 - 3.183 = 23\,014,06$ euros
- Basse-Ham : $15\,734,80 - 10.471 = 5\,263,80$ euros

Et décide d'autre part de procéder au versement des subventions aux communes dès réception des crédits alloués.

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 h 15.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Debes', written over a horizontal line.